association paroles croisées autour de la mort

Les nouvelles

Lettre d'information de l'Association Paroles Croisées autour de la Mort – APCM – n°15 – juillet 2026

Loi sur l'aide à mourir

La fin du parcours législatif ?

Le 15 juillet dernier, l'Assemblée nationale a voté de façon définitive par 291 voix pour, 241 contre et 29 abstentions la loi d'un « droit à l'aide à mourir ». Elle vient s'ajouter à la loi sur les soins palliatifs votée le 26 mai dernier.

Que dit cette loi sur l'aide à mourir et à qui est-elle destinée ?

Elle prévoit le « droit pour une personne qui en a exprimé la demande d'être autorisée à recourir à une substance létale ».
Ce droit est conditionné aux cinq critères cumulatifs suivants :

- *être âgé au minimum de 18 ans ;*
- *être de nationalité française ou résidant de façon stable et régulière en France ;*
- *être atteint d'une affection grave et incurable qui engage le pronostic vital,quelle qu'en soit la cause, qui engage le pronostic vital, en phase avancée, caractérisée par l'entrée dans un processus irréversible marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie, ou en phase terminale ;*
- *Présenter une souffrance liée à cette affection, qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable selon la personne lorsque celle-ci a choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter de recevoir un traitement. Une souffrance psychologique seule ne peut en aucun cas permettre de bénéficier de l'aide à mourir ;*
- *être apte à manifester sa liberté de façon libre et éclairée.*

Toute personne ne répondant pas à ces cinq conditions ne pourra donc pas prétendre à recourir à ce nouveau droit.

Auprès de qui se fera la demande ?

Elle s'effectuera auprès d'un médecin qui devra suivre une procédure très cadrée et définie dans la loi, laquelle prévoit notamment des instances de consultations (collège), des délais entre la demande de la personne, la réponse du médecin et l'éventuelle mise en application.
Si la demande est acceptée par le médecin, c'est la personne demandeuse (sauf impossibilité physique) qui s'autoadministrera le produit létal.

La loi est-elle applicable maintenant qu'elle est votée ?

Non car les décrets ne sont pas sortis et ne le seront pas avant que le conseil constitutionnel ait donné suite aux trois recours qui lui ont été déposés.
Nous envisageons de croiser nos paroles autour de ces nouvelles dispositions au cours du second semestre 2026, et réfléchissons actuellement aux modalités que nous proposerons.
D'ici là, nous restons à votre écoute.

Le groupe fin de vie

Pour en savoir plus :

Loi sur les soins palliatifs
(cliquer ci-dessous)
Légifrance
Vie publique

Loi sur l'aide à mourir
(cliquer ci-dessous)
Assemblée nationale

Édito

Transition !

Suite à l'assemblée générale du 24 mars dernier, un nouveau bureau a été élu composé de Huguette Guillet, Françoise Marquette, Claudine Nollet, Nathalie Quatreville et Natividad Rodriguez. Aucune ne souhaite endosser la fonction de présidence, mais toutes partagent la perspective d'une responsabilité collégiale. C'est pourquoi le bureau a élaboré un projet de fonctionnement qui a été soumis au CA du 21 mai 2026 qui l'a validé : les membres du bureau, chargé de préparer et mettre en œuvre les délibérations du CA (selon les statuts), se partagent collectivement les tâches inhérentes à la vie de notre association incluant des membres du CA dans l'esprit de la démocratie participative chère à notre structure. Les textes concernant les associations loi 1901 permettent différentes modalités de fonctionnement, notamment cette organisation où le bureau devient l'instance juridique de l'association. Cependant, nos statuts actuels prévoient une présidence et des attributions très précises, d'où la nécessité de les modifier. Le CA a voté un projet de nouveaux statuts que nous allons sous peu vous soumettre de façon dématérialisée.

Paroles croisées !
Responsabilités croisées !

Le bureau de l'APCM

Paroles d'adhérente

Échanges avec Micheline Servais-Papin

Comment es-tu devenue adhérente de l'association ?

je suis arrivée à l'APCM par l'intermédiaire de la coopérative funéraire. Gérard (mon mari) a adhéré très tôt à la coop dont il avait eu connaissance par Fernand Cruau.

Quelle est ta première « rencontre » avec l'APCM ?

Il y a eu deux moments forts qui m'ont donné envie d'adhérer : une rencontre lecture autour du livre *La mort à vivre* de Catherine Vincent à laquelle j'étais allée. J'avais trouvé cela vraiment passionnant, et j'avais été impressionnée par la qualité et la profondeur des échanges. De même lors de la soirée sur la fin de vie j'avais beaucoup apprécié l'écoute et le respect de chacun des participants, chacun se sentant libre de s'exprimer en confiance sur un sujet aussi délicat et intime. Tout cela m'a donné envie d'adhérer.

Comment est venue ton implication dans les commissions et groupes de travail ?

À « ma » première assemblée générale en qualité d'adhérente. C'était très coloré, très dynamique, il y avait plein de projets… j'ai eu vraiment un coup de cœur… et cela m'a donné envie de participer.

J'ai demandé à rejoindre la commission ressources documentaires et on m'y a accueillie à bras ouverts. Je m'y suis complètement investie et je me souviens notamment de toutes nos lectures sur la question de « comment parler de la mort aux enfants », puis beaucoup d'ouvrages qui nous ont éclairés sur les différents vécus et avis de soignants, écrivains, philosophes à propos de la loi sur les soins palliatifs et l'aide à mourir. Et dernièrement le thème de la consolation m'a fait découvrir d'autres auteurs et des livres remarquables.

Le sujet sur la fin de vie m'intéressant aussi énormément, je suis entrée dans le groupe Fin de vie, c'est très différent de la commission ressources documentaires et tout aussi intéressant, c'est profond et très convivial.

Et cette année j'ai participé au groupe « conférence » sur le thème de la consolation, cela croisait le travail fait avec la commission ressources documentaires sur le même thème.

Que dirais-tu de ton expérience dans les commissions et groupes ?

Les fonctionnements sont un peu différents selon les groupes. C'est vraiment très très riche. J'ai aussi participé à un Café Mortel qui avait lieu chez moi après le décès d'un ami proche… Je l'ai vécu comme quelque chose d'intense et en même temps presque « nécessaire » : tous les amis en avaient besoin.

Quand je regarde tout ce que nous avons fait tous ensemble, c'est quand même incroyable : il y a eu les rencontres lectures, la conférence avec les conventionnels sur la fin de vie, l'invitation à présenter notre travail à l'assemblée nationale, les cinés débat, les conférences dont la dernière sur la consolation, les cafés mortels… Avec tout ça j'ai l'impression que cela fait longtemps que je suis à l'APCM parce que c'est intense et il y a plein de choses qui se sont passées alors que cela ne fait pas si longtemps !

Que dirais-tu pour donner envie à des personnes de nous rejoindre dans un groupe ou une commission ?

Pour commencer, je rappellerais ce qui m'a attirée à l'APCM, à savoir l'écoute, le partage, le respect des gens et des paroles, la position de neutralité et puis l'ouverture d'esprit. On rencontre des personnes très différentes que ce soit aux cafés mortels, aux conférences, aux rencontres lectures...

Et puis c'est un lieu d'échange assez unique pour parler du thème de la mort… Moi j'ai découvert ça avec l'APCM : quand les gens s'expriment… c'est en confiance et avec sincérité. C'est le thème qui veut ça et c'est le cœur de la vie quand même. Pour moi cela fait partie intégrante de la vie et il y a encore beaucoup de gens pour qui c'est compliqué d'en parler.

Enfin, c'est très dynamique, il y a plein de projets… et de la place pour tout le monde.

La rencontre lecture du printemps

Nous étions une vingtaine le 1 juin, adhérents ou non, répartis en deux groupes, pour échanger sur la consolation, suite à la conférence du 10 février. Des textes, chansons, poèmes, œuvres d'art avaient été choisis et proposés aux réactions des participants (cf. Références jointes).
Nous avons croisé nos ressentis, nos expériences dans l'esprit de l'APCM respectueux des paroles des uns et des autres.
Des idées force émanent de ces échanges : si chacun est seul avec sa souffrance, la présence manifestée par des paroles ou des gestes peut être vectrice de consolation. Cette présence prend en compte la nature de la peine et la temporalité de chacun. Il n'y a pas de hiérarchie dans la souffrance. Éviter de dire ce que serait la norme de ce qu'est la vie permet de respecter le chemin de chacun. Un participant a évoqué l'éclairage d'André Comte-Sponville qui différencie compassion (partager la tristesse) et consolation (apporter la joie et le réconfort).
On peut se soulager seul, avec l'écriture par exemple. Chacun se protège comme il peut. Parler de la personne défunte est essentiel.
Les funérailles peuvent être appréhendées comme « fêter la vie du défunt », et si l'on ne parle pas des morts, ils meurent deux fois …

La nuit n'est jamais complète
Il y a toujours
puisque je le dis
Puisque je l'affirme
Au bout du chagrin,
Une fenêtre ouverte
Une fenêtre éclairée
Il y a toujours un rêve qui veille,
Désir à combler
Faim à satisfaire
Un cœur généreux,
Une main tendue,
Une main ouverte
Des yeux attentifs
Une vie : la vie à se partager.

Paul Éluard



Kirchner Ernst Ludwig, *Les amis, 1924*

Des questionnements ont été aussi partagés : lorsqu'on est accablé par la peine, peut-on s'ouvrir à autre chose ? Est-ce qu'on a toujours envie d'être consolé ? Le mot le plus juste, plutôt que consolation, n'est-il pas soutien ?
Plusieurs d'entre nous ont exprimé à la fin de la rencontre l'intérêt d'avoir à disposition « Des mots justes et consolants à se remémorer dans les moments éprouvants » .
le fait de partager des lectures a permis « de réfléchir », de « bouger ». Cela permet aussi de se préparer. Exprimer ce dont j'ai besoin pour être consolé fait du bien. Écouter les autres aide à nous décentrer et à traverser les moments douloureux.
Chacun est reparti avec un petit cadeau: le poème de Paul Éluard extrait du recueil *Derniers poèmes d'amour.*

Myriam Bérot et Claudine Nollet

Documents supports de la rencontre

Nos absents de Grand Corps Malade
Mon ami Pierrot de Daniel Mermet (extrait)
Consolation de Anne Dauphine Julliand (extraits)
Le monde s'est dédoublé de Clara Ysé

Paroles croisées aux Banchais

L'APCM est de plus en plus conviée sous différentes formes à rencontrer des associations intéressées par nos activités.
C'est dans ce cadre que des membres du groupe fin de vie, ont été invités le lundi 4 mai par des habitants du quartier des Banchais à Angers accompagnés de Patricia, animatrice de la structure.
Les échanges ont porté sur la fin de vie et le projet de loi en cours mais aussi sur les obsèques.
Dans un climat d'écoute, de respect et de non jugement, certains thèmes ont émergé :



- la préparation ou pas des obsèques
- la souscription ou non à un contrat d'obsèques
- la préparation des discours lors des cérémonies d'obsèques sans idéaliser le défunt
- un sentiment de tristesse à l'idée de ne plus exister
- les responsabilités par rapport à leurs proches
- l'apaisement du fait des décisions prises.

Nous avons évoqué l'importance de s'informer pour faire des choix éclairés.
Patricia a ensuite évoqué plusieurs autres thématiques d'interventions de l'APCM au deuxième semestre 2026.

Jean-Pierre Bougnoux et Huguette Guillet

Des ateliers pour de futures jeunes professionnelles

Comme l'an dernier, l'APCM a été invitée à partager une matinée d'échanges autour de la mort avec les étudiantes éducatrices de jeunes enfants. Avec des portes d'entrée diverses : la consolation, le témoignage de Edgar Morin, des albums pour enfants, approche libre.
Les éléments de réflexion évoqués lors de la mise en commun offraient de nombreux points communs : face à la peine, à l'expérience d'un deuil, chacun réagit avec sa singularité et ses possibilités du moment. Quelle qu'elle soit, toute peine est légitime. La consolation ne passe pas seulement par les mots, mais aussi par une qualité de présence ou des gestes qui tendent à prendre en compte le besoin de l'autre. En tant que personnes, mais aussi futures professionnelles, les participantes ont pu questionner leur représentation de l'enfant, réaliser qu'il peut comprendre la mort et qu'on peut lui en parler ; l'écouter, respecter ses choix s'avère alors facilitant. Pour chacune, la posture d'accompagnement parait essentielle ainsi qu'une certaine nécessité de réinventer des rites.
Le bilan des étudiantes mettait l'accent sur le respect, la qualité d'écoute et la confiance qu'elles avaient les unes dans les autres grâce à leur cheminement de formation et au climat des quatre groupes.

Claudine Nollet

La consolation joue les prolongations

Au delà des aspects fonctionnels habituels de leurs échanges, quelques membres du CA ont décidé de se retrouver pour échanger dans le prolongement de la conférence de façon plus personnelle.
Chaque participant a choisi une des phrases des marque-pages ; à partir de là des discussions et témoignages se sont enchaînés, avec parfois beaucoup d'émotion.
Ce fut un moment riche et précieux, porteur de connaissance entre nous et qui renforce notre cohésion.
À renouveler sans restriction !

Lecture et médias

Merci à cette adhérente qui nous a transmis ce conseil de visionnage et lecture :
- une vidéo dont la personne interviewée est Marie de Hennezel
cliquer ici pour visionner
- Livre de Marie de Hennezel :
La mort sereine

Les Nouvelles : lettre d'information de l'APCM. Direction de la publication : APCM. Relecture et correction : Myriam Berot, Anne Bourgeais, Claudine Nollet, Nathalie Quatreville. Mise en page : Anne Bourgeais – Photos : APCM.
APCM : Association Paroles Croisées autour de la Mort, courriel : apcm.asso@proton.me –
Site Internet : https://parolescroisees-asso.fr